

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
PYRENEES-ORIENTALES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°6/2022**

**Séance Ordinaire du 19 janvier 2022**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt et deux le dix-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : DURAND Christophe

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, POMPA Antoine, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline

**Procurations** : ROUSSEAU Charline à PLA Michelle, CHANCHO Jean-Marie à DARIO Alain

**Absent** : RAMOS José

**Date de la convocation** :  
12 janvier 2022

**OBJET : PROJET D'ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES DANS LE CADRE DE LA DETR 2022**

Classement issu de la nomenclature  
« ACTES »  
7.5.1 Demandes de subventions par la collectivité

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient d'acquérir deux défibrillateurs afin d'équiper le théâtre Lavigne et le cabinet médical. L'installation de ces appareils permettra de répondre aux normes de sécurité en vigueur pour ces ERP.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de sociétés spécialisées. Le coût prévisionnel de ce projet est de 3538 euros HT. Ce montant inclut le service de maintenance et une formation. Pour permettre le financement de l'opération, Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la DETR 2022.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Type de financements	Taux	Montant (€ HT)
DETR 2022 :	aussi élevé que possible	aussi élevé que possible
Fonds de concours 2018 :	aussi élevé que possible	aussi élevé que possible
Autofinancement :	20%	707,60
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>3538</b>

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver ce projet et propose de solliciter auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales une aide financière aussi élevée que possible.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité le projet communal tel qu'exposé ci-avant et son plan de financement prévisionnel ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière aussi élevée que possible auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la DETR 2022 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO